

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.304.565 DT, un actif net de 3.271.296 DT et une valeur liquidative de 149.976 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

Bilan au 30/06/2023

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 575 009	3 566 028	2 786 126
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 055 674	1 239 836	1 083 188
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 513 643	2 326 192	1 576 230
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 692	0	126 708
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	729 556	935 098	953 498
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	591 622	351 120	257 815
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	137 935	583 978	695 682
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	0	100 577
TOTAL ACTIF			3 304 565	4 501 126	3 840 201
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 669	6 148	5 740
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	26 600	25 229	30 990
TOTAL PASSIF			33 269	31 377	36 729
ACTIF NET			3 271 296	4 469 749	3 803 471
CP1	CAPITAL	CP1	3 221 765	4 395 153	3 703 293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	49 532	74 596	100 178
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		52 302	77 354	122 845
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 770	-2 758	-22 667
ACTIF NET			3 271 296	4 469 749	3 803 471
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 304 565	4 501 126	3 840 201

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023

			Période du				
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/04/2023	01/01/2023	01/04/2022	01/01/2022	01/01/2022
			au	au	au	au	au
			30/06/2023	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2022	31/12/2022
			Montants en Dinars				
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	47 632	67 463	75 857	104 881	170 559
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		27 871	27 871	46 512	46 512	64 200
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 760	39 591	29 346	58 369	106 359
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 305	22 955	8 701	20 676	44 824
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 305	7 229	40	3 713	11 299
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 000	15 726	2 490	4 581	18 934
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	0	6 171	12 382	14 591
REVENUS DES PLACEMENTS			58 937	90 417	84 559	125 557	215 383
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-13 046	-27 041	-17 627	-36 289	-68 747
REVENU NET DES PLACEMENTS			45 891	63 376	66 932	89 268	146 636
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 555	-11 074	-6 233	-11 914	-23 791
RESULTAT D'EXPLOITATION			40 336	52 302	60 699	77 354	122 845
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 534	-2 770	-2 514	-2 758	-22 667
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			37 801	49 532	58 186	74 596	100 178
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 534	2 770	2 514	2 758	22 667
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		30 760	42 817	44 122	-52 176	46 377
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		20 964	22 185	-20 368	-18 783	4 855
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		1 049	-173	-175	-370	-1 221
RESULTAT NET DE LA PERIODE			93 109	117 131	84 279	6 025	172 856

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 30-06-2023**

DESIGNATION	Période du				
	01/04/2023 au 30/06/2023	01/01/2023 au 30/06/2023	01/04/2022 au 30/06/2022	01/01/2022 au 30/06/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
	Montants en Dinars				
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	93 109	117 131	84 279	6 025	172 856
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	40 336	52 302	60 699	77 354	122 845
AN1-B VARIAT. DES +/-VAL POT. SUR TITRES	30 760	42 817	44 122	-52 176	46 377
AN1-C +/-VAL REAL. SUR CESSION DES TITRES	20 964	22 185	-20 368	-18 783	4 855
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	1 049	-173	-175	-370	-1 221
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-459 338	-649 306	-406 984	-617 877	-1 450 987
<i>SOUSCRIPTIONS</i>	<i>59 890</i>	<i>59 890</i>	<i>23 797</i>	<i>23 797</i>	<i>23 797</i>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	41 000	41 000	17 100	17 100	17 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	8 277	8 277	2 665	2 665	2 665
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	10 284	10 284	3 637	3 637	3 637
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	329	329	395	395	395
<i>RACHATS</i>	<i>-519 228</i>	<i>-709 195</i>	<i>-430 781</i>	<i>-641 674</i>	<i>-1 474 784</i>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-355 700	-487 700	-312 700	-465 900	-1 050 100
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-71 449	-96 073	-48 659	-73 523	-178 249
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-89 215	-122 323	-66 513	-99 098	-223 373
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-2 863	-3 099	-2 909	-3 153	-23 062
VARIATION DE L'ACTIF NET	-366 229	-532 175	-322 705	-611 853	-1 278 130
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 637 525	3 803 471	4 792 454	5 081 602	5 081 602
AN4-B FIN DE PERIODE	3 271 296	3 271 296	4 469 749	4 469 749	3 803 471
AN4 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	24 959	26 279	35 077	36 609	36 609
AN5-B FIN DE PERIODE	21 812	21 812	32 121	32 121	26 279
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	145,740	144,734	136,627	138,807	138,807
B- FIN DE PERIODE	149,976	149,976	139,153	139,153	144,734
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	11,66%	7,30%	7,42%	0,50%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			933 193	1 055 674	32,27%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	41 459	1,27%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	40 210	1,23%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	44 521	1,36%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 804	0,24%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	7 322	64 808	60 180	1,84%
PGH	TN0005700018	7 124	76 490	52 824	1,61%
SAH LILAS	TN0007610017	8 800	80 553	87 032	2,66%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	63 171	1,93%
SMART	TNQPQXRODTH8	4 732	120 666	98 520	3,01%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	56 785	1,74%
SOTUVER	TN0006560015	8 076	31 635	103 155	3,15%
SOTUVER DA 2022-	TNXI9LTW0FO	44	32	9	0,00%
SOTUVER NG 2022	TNF8FC5GRVG9	1 492	5 892	17 755	0,54%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	280 160	8,56%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 485	0,08%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	26 265	0,80%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	33 259	1,02%
UNIMED	TN0007720014	5 051	45 822	40 080	1,23%
AC1- B, Emprunts			1 431 016	1 513 643	46,27%
BTA			1 431 016	1 450 660	44,35%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	248 905	7,61%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	529 942	16,20%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	671 814	20,54%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				62 983	1,93%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			5 436	5 692	0,17%
SICAV PATRIMOINE	TN9LYNLKMSY6	50	5 436	5 692	
Total du portefeuille			2 369 645	2 575 009	78,72%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2023, à **62 983 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **67 463 Dinars** du 01/01/2023 au 30/06/2023, contre **104 881 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	27 871	27 871	46 512	46 512	64 200
Revenus des Emprunts d'Etat	19 760	39 591	29 345	58 369	106 359
Total	47 632	67 463	75 857	104 881	170 559

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/6/2023 à **591 622 Dinars**, contre **351 120 Dinars** au 30/06/2022 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Bons du Trésor à Court Terme	591 622	250 229	257 815
Autres placements (Dépôt à terme)	0	100 891	0
Total	591 622	351 120	257 815

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	TNOEL1Y1K9F2	600	8,25	600 000	591 622	18,09%
Total				600 000	591 622	18,09%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à **137 935 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **22 955 Dinars**, contre **20 676 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du		Du	
		01/01/2023 au 30/06/2023	01/04/2022 au 30/06/2022	01/01/2022 au 30/06/2022	01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 305	7 229	40	3 713	11 299
Revenus des Certificats de Dépôt	8 000	15 726	2 490	4 581	18 934
Revenus des autres placements (DAT)	0	0	6 171	12 382	14 591
Total	11 305	22 955	8 701	20 676	44 824

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	0	100 577
Total	0	0	100 577

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à **33 269 Dinars**, contre **31 377 Dinars** au 30/06/2022 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	6 669	6 148	5 740
PA2	Autres créditeurs divers	26 600	25 229	30 990
Total		33 269	31 377	36 729

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2023 à **6 669 Dinars** contre **6 148 Dinars** au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire	3 825	5 248	4 576
Dépositaire	2 843	900	1 164
Total	6 669	6 148	5 740

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2023 à **26 600 Dinars** contre **25 229 Dinars** au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022	Montant au 31/12/2022
Etat, impôts et taxes	3 341	1 265	518
Redevance CMF	268	367	320
Provision pour charges diverses	12 317	14 990	17 506
Rémunération CAC	7 598	8 505	6 544
Jetons de présence	2 975	0	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0	0
Total	26 600	25 229	30 990

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **27 041 Dinars**, contre **36 289 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	12 042	24 961	16 271	33 497	63 459
Rémunération du dépositaire	1 003	2 080	1 356	2 791	5 288
Total	13 046	27 041	17 627	36 289	68 747

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2023 au 30/06/2023 à **11 074 Dinars**, contre **11 914 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance CMF	843	1 748	1 139	2 346	4 443
Impôts et Taxes	178	257	211	320	623
Rémunération CAC	1 368	2 782	1 727	2 974	6 069
Jetons de présence	1 496	2 975	1 496	2 975	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 147	2 282	1 147	2 282	4 601
Diverses charges d'exploitation	523	831	512	817	1 855
Total	5 555	11 074	6 233	11 914	23 791

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023 (en nominal)

· Montant	2 627 900
· Nombre de titres	26 279
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	41 000
· Nombre de titres émis	410

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	487 700
· Nombre de titres rachetés	4 877

Capital au 30/06/2023

3 221 765

· Montant en nominal	2 181 200
· Sommes non Capitalisables(1)	493 477
· Sommes capitalisées (2)	547 088
· Nombres de titres	21 812
· Nombre d'actionnaires	28

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **493 477** Dinars au 30/06/2023 et se détaillent comme suit

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	516 444
1- Résultat non capitalisable de la période	64 829
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	42 817
- +/- values réalisées sur cession de titres.	22 185
- Frais de négociation de titres	-173
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-87 796
- Aux émissions	8 277
- Aux rachats	-96 073
Total sommes non capitalisables	493 477

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2023 à **547 088 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	558 949
Sommes capitalisées de l'exercice	100178(*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-112 039
- Aux émissions	10 284
- Aux rachats	-122 323
Total des sommes capitalisées	547 088

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat capitalisable	-22 667
Sommes Capitalisées-Exercice 2022	100 178

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/06/2023 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2023
Résultat capitalisable de la période	52 302
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-2 770
Sommes Capitalisables	49 32

Note 5 : AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022
Revenus des placements	4,145	3,909
Charges de gestion des placements	-1,24	-1,13
Revenus net des placements	2,906	2,779
Autres charges d'exploitation	-0,508	-0,371
Résultat d'exploitation	2,398	2,408
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,127	-0,086
Sommes capitalisable de la période	2,271	2,322
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,127	0,086
Variation des +/- values potentielles/titres	1,963	-1,624
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,017	-0,585
Frais de négociation de titres	-0,008	-0,012
Résultat net de la période	5,37	0,188

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	Montant au 30/06/2023	Montant au 30/06/2022
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,77%	-0,77%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,31%	-0,25%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,48%	1,64%
Actif net moyen	3 529 549	4 731 318

5-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire :

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

5-3-2 Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

5-3-3 Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.